



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2025

Dans l'attente de sa validation officielle et sous réserve de modification

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le dix-neuf mai 2025, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Marjorie CADORET, Jean-Louis DUNOYER, Daniel DUPRE, Pascal FERRET, Patrick LATOUR, Hervé MURAZ-DULAURIER, Caroline RASTELLO, Alexandre ROSSET et Mike ROUSSEAU.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Monsieur Renaud BILLET et Caty TOUTAIN

Le quorum étant atteint (6 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Alexandre ROSSET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 17 avril 2025, ce qui est accepté à l'unanimité.

1. Installation potentielle d'une écurie privée sur la commune

Le projet étant abandonné, ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

2. Mise à disposition d'un Barnum par la Région pour les associations

Dans le cadre de son engagement en faveur du tissu associatif local, la Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place une nouvelle aide en direction des communes : la cession à titre gratuit d'un barnum, destiné à être utilisé par les associations locales.

Chaque commune bénéficiaire s'engage à :

- stocker et entretenir le barnum ;
- en permettre une utilisation mutualisée par l'ensemble des associations locales ;
- souscrire une assurance couvrant tous les dommages pouvant survenir lors de son utilisation ;

- maintenir le matériel en bon état, en procédant si nécessaire au remplacement des éléments défectueux.

Un seul barnum pourra être attribué par commune, dans un souci d'équité et de couverture homogène du territoire régional.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la mise à disposition d'un barnum à titre gratuit par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3. Finition de l'aire de pique-nique du Doron

L'aire de pique-nique du Doron est quasiment terminée.

Il reste à installer une barrière sur le premier mur en enrochement afin d'éviter les chutes et de poser les différents panneaux signalétiques.

Le conseil municipal souhaite également écrire « Césarches » sur le petit talus devant le nouveau parking. Des devis sont en attente.

4. Parcelle n°1451

Par rapport à la proposition qui a été faite à Mme Lisa MICHIARDI, celle-ci ne souhaite pas passer à la fois par un notaire et par un géomètre pour refaire tracer à ses frais la partie de la parcelle 407 qui devait échoir à la mairie.

La commune ne désirant pas acquérir la parcelle 1891 proposée en échange, Monsieur le Maire propose de prendre en charge la moitié des frais du géomètre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de payer la moitié des frais du géomètre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 03 juillet 2025 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER

Le secrétaire de séance,
Alexandre ROSSET

